

## Quels en sont les avantages?

- **Faire** accréditer une qualification professionnelle acquise à travers la formation initiale, l'expérience professionnelle et/ou la formation à l'emploi.
- **Démontrer** que l'on possède les qualifications exigées pour l'exercice de professions réglementées (cas des services aux personnes dépendantes)
- **Faciliter** l'apprentissage permanent grâce à une formation flexible et accessible, structurée de façon modulaire à travers l'offre de formation accréditive associée aux certificats.
- **Favoriser** l'insertion ou la réinsertion au travail et la mobilité professionnelle au Pays Basque, au sein de l'Etat Espagnol ou de la Communauté Européenne.
- **Améliorer** la qualité de la formation à l'emploi.

## ¿Où peut-on avoir accès à des cours conduisant à l'obtention de Certificats d'Aptitude Professionnelle?

Les cours accréditifs sont offerts par des centres de formation et des organismes agréés auprès de Lanbide Service Basque de l'Emploi. Afin d'obtenir cet agrément, ces centres et organismes doivent remplir certaines conditions concernant le personnel enseignant, les installations et l'équipement requis par la formation conduisant à chaque certificat. Il existe des centres et organismes de formation agréés dans tout le Pays Basque.



## Procédure d'accréditation

- Vous devez avoir réussi tous les modules de formation associés à des unités de compétence ainsi que le module relatif au stage pratique (à moins d'en être exempt).
- Vous devez avoir réussi une ou plusieurs unités de compétence relatives à un Certificat d'Aptitude Professionnelle

Présentation de la demande

Evaluation. Vous remplissez les conditions requises

Inscription au Registre

Remise du Certificat d'Aptitude Professionnelle



Remise d'une accréditation partielle



## Pour plus d'informations

Sur notre page Web [www.lanbide.euskadi.eus](http://www.lanbide.euskadi.eus) vous trouverez des informations détaillées sur les Certificats d'Aptitude Professionnelle et les centres ou organismes qui offrent la formation conduisant à l'accréditation.

# Certificat d'aptitude professionnelle



Analysez le marché du travail, vos intérêts et votre parcours de formation ou professionnel et décidez comment obtenir l'accréditation de vos compétences professionnelles de manière flexible et adaptée à votre situation.



## Qu'est-ce que le Certificat d'Aptitude Professionnelle?

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle est un document officiel qui accrédite l'aptitude ou la qualification nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle particulière.

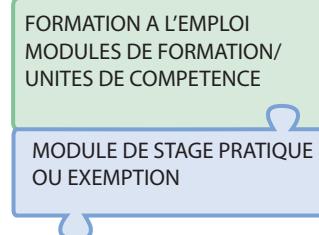
Il existe un Certificat d'Aptitude Professionnelle correspondant à chaque profil professionnel. Il existe plus de **587 certificats** appartenant à 26 familles professionnelles et ils figurent tous dans le Catalogue de Qualifications Professionnelles.

## Comment peut-on l'obtenir ?

Il existe différentes manières d'obtenir le certificat:

- Par le biais de cours de formation accréditifs offerts par des centres ou des organismes autorisés. Ces cours sont structurés autour de modules associés à des unités de compétence.

CERTIFICAT  
D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE



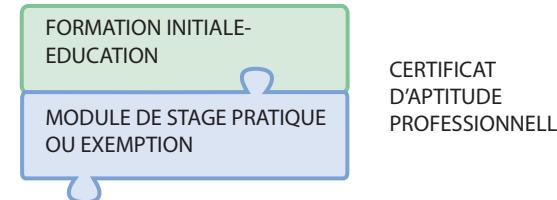
- Par le biais de la **reconnaissance des compétences professionnelles** acquises à travers l'expérience et/ou la formation non-formelle. Ceci quand des sessions sont ouvertes à cet effet.

RECONNAISSANCE DE  
COMPETENCES  
PROFESSIONNELLES

CERTIFICAT  
D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE

MODULE DE STAGE PRATIQUE  
OU EXEMPTION

- En réussissant des **modules professionnels de formation professionnelle de base** (FPB, Cycles Moyen et Supérieur) associés à des unités de compétence.



- En combinant les différentes manières

### SOUVENEZ-VOUS !

Si vous remplissez les conditions d'accès aux cycles de Formation Professionnelle, il vous est possible d'effectuer un parcours de formation conduisant à l'obtention d'un diplôme correspondant à l'un des cycles de la Formation Professionnelle.

## Où peut-on le demander?

Si vous avez **réussi une unité** de compétence ou **l'ensemble** de celles qui correspondent à un Certificat d'Aptitude Professionnelle y compris le module de stage pratique –à moins d'en être exempt-, vous pouvez adresser à **LANBIDE** une demande d'**accréditation partielle cumulable ou de Certificat d'Aptitude Professionnelle** respectivement.

Vous devez à cet effet, **remplir les imprimés de demande qui correspondent à chaque cas** et inclure les certificats de réussite des unités de compétence et du module de stage pratique, ou le cas échéant, la demande d'exemption accompagnée des pièces justificatives. Il vous est possible aussi de présenter la demande tel que stipulé à l'article 38.4 du Code de Procédures en vigueur (Loi 30/1992, du 26 de novembre).

## Pour plus d'informations



Gure lan bulegoetan.  
Dans les bureaux du service d'emploi



630 305 452 / 945 160 600



[www.lanbide.euskadi.eus](http://www.lanbide.euskadi.eus)



[info.lanbide@lanbide.eus](mailto:info.lanbide@lanbide.eus)



SMSa zure mugikorrean  
SMS sur votre portable



Izan gure berri Twitter-en ere:  
Suivez-nous aussi sur Twitter:

[Twitter.com/lanbideejgv](http://Twitter.com/lanbideejgv)

